

CHANTIERS

PERMISSIONS DE VOIRIE OU PERMIS DE STATIONNEMENT	2021	MODE DE TAXATION**	PERIODE DE TAXATION***
Occupation du sol (avec ou sans clôture) pour emprise de chantier ou stockage de matériel et matériaux	20,80 €	M ²	Mensuelle
<u>Alimentation électrique de chantier :</u>			
Occupation du sol par massif béton (rond) / Support de poteau	20,80 €	U	Mensuelle
Faisceau de câble aérien	1,00 €	ML	Mensuelle
Appareil de levage, monte-matériaux, monte-charge, treuil électrique	31,20 €	U	Jour
Clotûre de chantier, grillage, barrière	14,60 €	ML	Mensuelle
<u>Echafaudage*</u>			
Stockage échafaudage démonté	10,40 €	M ²	Semaine
Fixe de pied (surface au sol) ou départ sur balcon (surface en surplomb)	20,80 €	M ²	Mensuelle
Roulant (surface au sol)	26,00 €	M ²	Mensuelle
	7,30 €	M ²	Semaine
Etai	13,50 €	U	Mensuelle
Camion nacelle	52,00 €	U	Jour
Camion moto pompe, compresseur, groupe-électrogène	52,00 €	U	Jour
Benne	20,80 €	U	Jour
	145,70 €	U	Semaine
Sanitaires mobiles	31,20 €	U	Jour
	218,50 €	U	Semaine
Baraques de chantier sur roues ou non	31,20 €	U	Jour
	218,50 €	U	Semaine
Installation de bâtiments provisoires de chantier composés de vestiaires, sanitaires, réfectoires, bureaux, réunion, lieux de stockage, transformateurs de chantier, etc. (occupation en volume)	10,40 €	M ³	Mois
<u>Engin de levage :</u>			
(avec barrage total chaussée) - 40 T	270,50 €	U	Jour
+ 40 T	572,20 €	U	Jour
(sans barrage) - 40 T	135,20 €	U	Jour
+ 40 T	270,50 €	U	Jour

* Pour les échafaudages toute profondeur d'emprise inférieure à 1 mètre sera arrondi au mètre.

**Le résultat d'un produit (surface, volume) sera arrondi au mètre carré ou mètre cube supérieur.

***Les droits de voirie sont dus pour l'intégralité de la période de taxation, cette dernière n'étant pas fractionnable.